

Emetteur : Bernard JANAILHAC

le 27/02/2026

Consultation du public :

Concernant : les travaux de réhabilitation de l'ouvrage de défense contre la mer : Promenade WILSON sur la commune des Sables d'Olonne

Compte rendu de la réunion publique du 26/02/2026 ;

Lieu : Salle Vendée Globe, Institut Sport Océan, jeudi 26 février 2026, à partir de 18h00.

Participants : Pour la commune Madame Claire BOURREAU Directrice environnement, Messieurs Bertrand LIENARD et Romain FOURNIER du service environnement.

Pas d' élu présent.

Commissaire enquêteur : Bernard JANAILHAC

11 personnes sont présentes, toutes domiciliées sur la commune des Sables d'Olonne.

Début de la réunion à 18h05

En ouverture de séance le commissaire enquêteur précise sa mission dans le cadre de cette consultation publique. Il indique que ce mode de consultation du public est encadré par la loi nouvelle qui s'applique pour tous les dossiers déposés après le 24/10/2024.

Il s'agit d'une consultation obligatoire encadrée par l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée (DCPATE -41 du 27/01/2026) qui reprend la désignation d'un commissaire enquêteur (Décision du Tribunal administratif de Nantes du 25/11/2025)

Cette consultation aura une durée de 3 mois du 18/02 au 18/05/2026. Sur cette période 2 réunions publiques seront organisées les 26/02 et 05/05/2026 ainsi que 3 permanences les 18/02, 15/04 et 05/05/2026)

Au moyen d'un support informatisé (sous forme PPT) et d'une vidéo, Madame Bourreau présente le projet de manière à ouvrir la discussion, organisée selon des interventions successives bien respectées

Relevé des échanges avec le public et le porteur de projet (la commune des Sables d'olonne).

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas d'élus présents à cette réunion ?

Réponse : les élus sont dans la période de réserve pré-électorale et n'ont pas le droit de s'exprimer en public

Question : Il est nécessaire de ne pas laisser les camions, baraquements devant les habitations, notamment le week-end.

Réponse : Les modulaires seront installés au niveau de la base vie, et les travaux se feront essentiellement sur la plage, mais la grue, par exemple, devra être à proximité du chantier.

Question : ne pensez pas qu'aux touristes : ayez toujours à l'esprit la nécessité de déranger au minimum les riverains permanents, essayez de poser les engins devant les Atlantides ou derrière le bosquet ?

Réponse : il n'est pas possible de décaler la cale, il y a un problème d'espace disponible, et cela n'empêchera pas le passage des camions. A Noter que la cale ne sera pas visible.

Question : y a-t-il un système de réduction des vibrations : est-ce le même que pour la thalassothérapie ?

Réponse : non, il ne s'agit pas du même système, celui qui sera mis en place est reconnu comme le moins impactant sur le marché.

Question : Pourrez-vous prévenir les riverains des nuisances à venir (vibrations, etc.)

Réponse : Oui, un point sera proposé aux riverains en septembre pour les avertir une fois les plannings calés avec les entreprises. Possibilité de trouver des solutions avec les entreprises pour réduire ou organiser les impacts ou les temps d'intervention.

Question : Comment se passeront les accès aux habitations pendant cette période ?

Réponse : Les habitations resteront accessibles aux véhicules des riverains. Il est probable que la rue Marcel Garnier sera interdite pendant les travaux, sauf pour les riverains et les besoins du chantier. Les toupies de béton passeront devant les Atlantes pour éviter les manœuvres.

Question : Les appels d'offre sont-ils lancés ?

Réponse : Pas encore, la décision sera prise après consultation du public. Mais il y a peu de chance que la nouvelle mandature décide de ne pas engager des travaux qui semblent indispensables pour éviter l'effondrement du perré à terme. Le financement des travaux est arrêté et mis au budget, des demandes de subventions vont être faites dans les prochains mois.

Question : Quels travaux seront prévus derrière le mur chasse-mer ?

Réponse : Ce sont des travaux de voirie à réaliser après ces travaux, le planning dépendra du déroulé du gros des travaux de protection contre la mer. Les travaux de voirie ne sont pas encore calés : ils pourraient intervenir dans le meilleur des cas pas avant juin 2028 ou plus tard, à voir.

Question : Au terme des travaux, les riverains auront supporté 4 ans de nuisances : base de mer + thalassothérapie + protection contre la mer : des compensations sont-ils envisagés pour les riverains, dispense de taxes foncières par exemple ?

Réponse : Réponse réservée. Question politique.

Question : Les accès à la plage seront-ils maintenus pendant les travaux ?

Réponse : Oui mais uniquement par la cale de la base de mer pendant les travaux. Après les travaux les escaliers seront refaits aux normes : plus grands, plus confortables, plus sécurisés.

Question : Comment peut-on éviter d'avoir 2 ans de travaux devant les fenêtres des habitations ? Décaler devant la piscine ?

Réponse : Les emprises annoncées sont les plus impactantes, on essaiera au fur et à mesure des travaux de réaliser des aménagements pour réduire les impacts ou les durées, mais impossible de décider aujourd'hui sans connaître les entreprises qui interviendront.

Les équipes de l'Agglo resteront à votre contact et à votre écoute tout au long des travaux pour trouver des solutions autant que possible. Les « réunions de travaux » seront l'occasion de discuter pour réduire les nuisances en liaison avec les représentants des entreprises.

Question : Quel est l'avenir du poste de vigie ?

Réponse : Pas de décision pour le moment, mais l'état du bâtiment inquiète.

Question : Réhausse du mur chasse-mer par rapport aux parapets d'aujourd'hui ?

Réponse : on passera de 60cm aujourd'hui à 80cm de hauteur. Au niveau de la piscine, le parapet est plus bas et plus avancé donc il y aura une réhausse plus importante, avec toujours une pente donc une hauteur variable, mais la largeur du passage devant la piscine sera augmentée de 60cm

Question : Comment seront fermées les ouvertures du parapet au niveau des escaliers ?

Réponse : des batardeaux seront posés par les équipes municipales en cas de tempête.

Question : L'ouverture de la circulation devant les Atlantes pour les camions risque d'entraîner une circulation illégale pour atteindre le remblai comme c'est le cas actuellement avec les travaux de la base de mer. L'interdiction de circuler sauf riverain et chantier n'est absolument pas respectée et cette circulation, rapide qui plus est, entraîne du danger à la sortie des habitations.

Réponse : Il faudra envisager des solutions pour réduire cette situation avec nos collègues des Espaces urbains.

Question : Attention également aux flux de cyclistes dans ce secteur qui pourraient être dangereux en période de travaux.

Réponse : idem

Question : Y aura-t-il un élu lors de la réunion publique du 5 mai ?

Réponse : Oui un élu de l'Agglomération de la nouvelle mandature sera présent

Question : Serait-il possible qu'un élu de la Ville soit présent également, notamment pour l'aspect circulation.

Réponse : La réunion concerne les travaux des ouvrages de défense contre la mer dans le cadre de la concertation autour du dossier réglementaire liée à la loi sur l'eau. La question de la circulation pourra être abordée dans une réunion spécifique hors enquête publique. La demande va être transmise au service DEU.

Question : Les entreprises pourront-elles réduire les temps de travaux ?

Réponse : Les travaux seront contraints avec les marées, mais les entreprises ont tout intérêt à aller le plus vite possible, d'autant que les pénalités de retard volontairement très élevées, en cas de retard des travaux, seront intégrées aux marchés.

Question : Y aura-t-il une ligne ou une adresse directe pendant le chantier pour signaler des problèmes ?

Réponse : Vous pouvez passer par la plateforme GRU : celle-ci est consultée tous les jours ouvrés. De plus, ce type de chantier demande un suivi quotidien et une réunion de chantier hebdomadaire aura lieu sur place. Vous verrez donc les représentants de la Ville sur site quasiment tous les jours (Claire ou Romain). Cela vous sera rappelé lors d'une réunion avec les riverains préalable au démarrage des travaux, en septembre.

Question : Pouvez-vous rappeler les dates de travaux

Réponse : Dépose des candélabres à partir du 15 septembre, le chantier débutera autour du 20 septembre. Précisions à venir pour les différentes étapes du chantier.

Question : Sous quelle forme sera reportée cette réunion publique ?

Réponse : Rapport synthétique et objectif des questions abordées, mais pas une reprise mot par mot des échanges de ce soir.

Question : Pourquoi les parapets seront rehaussés à Wilson alors qu'ils n'ont pas été rehaussés sur Clémenceau ?

Réponse : Sur Clémenceau, c'était le premier chantier de ce type, et le maintien de la hauteur du parapet était une exigence de départ. Si c'était à refaire il aurait été rehaussé. Sur Godet, le parapet a été augmenté de 15 cm, car les études préalables ont montré que c'était suffisant. Rappel du principe du mur chasse-mer : forme qui renvoie l'énergie de la vague pour préserver l'ouvrage.

Il doit être noté qu'au cours de la réunion, aucune opposition de principe au projet n'a été exprimée.

L'essentiel des observations a porté sur les conditions de réalisation du chantier.

Fin de la réunion à 19h35